

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DE LA CONFERENCE DEPARTEMENTALE
DES MOUVEMENTS FAMILIAUX DE L'UDAF DU VAR
Mardi 21 février 2023**

Y participaient :

- ✓ DULBECCO Monique
- ✓ FASANINO Guy
- ✓ HASER Christophe
- ✓ LARREUR de FARCY Xavier
- ✓ MATHIVET Annie
- ✓ POUPON Nathalie
- ✓ SAFTI Naziha

Étaient excusés :

- ✓ GENETIAUX Cécile
- ✓ GUILLERMOU Emeric
- ✓ JORRO Sophie
- ✓ MICHALET Claude

Y assistaient à titre consultatif :

- Monsieur François DEBATS, Président de la Commission de Contrôle Départementale
- Madame Sylvie RAMBERT, Directeur de l'UDAF du Var

ORDRE DU JOUR

1. Accueil et Présentation du déroulé par le Président de la commission de contrôle départementale et le Directeur de l'UDAF du Var
2. Renouvellement de la composition de la Conférence Départementale des Mouvements Familiaux avec les représentants nouvellement désignés :
 - Tour de table de présentation des représentants
3. Élection du Président de la Conférence :
 - Annonce/Présentation des candidats
 - Vote
 - Proclamation du résultat
4. Élection du Vice-président (candidature verbale)
5. Travaux à venir : propositions d'administrateurs désignés (règles, formalisme, calendrier...)
6. Prochaine réunion de la Conférence

1/ Accueil et Présentation du déroulé par le Président de la commission de contrôle départementale et le Directeur de l'UDAF du Var

Monsieur Régis LEFEBVRE, Président de l'UDAF du Var accueille les participants, les remercie de leur présence et déclare ouverte la Conférence Départementale des Mouvements Familiaux.

Sylvie RAMBERT, directeur de l'UDAF du Var rappelle les missions de la Conférence Départementale des Mouvements Familiaux (ci-dessous) ainsi que l'ordre du jour.

- Instance consultative du Conseil d'administration, sur des thèmes dont celui-ci la saisit,
- Lieu de partage et de débats sur les problématiques des membres de l'UDAF,
- Répartition des administrateurs désignés composant le collège 2 du Conseil d'administration de l'UDAF.

Chaque participant a reçu par mail les statuts et le règlement intérieur de l'UDAF, ainsi que le règlement intérieur de la Conférence Départementale des Mouvements Familiaux, et la notice CDM – Renouvellement 2023, rappelant notamment la procédure de renouvellement de la CDM et la procédure de désignation pour le second collège du Conseil d'administration, avec les possibilités de désignation des administrateurs au 2nd collège du C.A. de l'UDAF et le nombre de sièges à pourvoir par catégorie de mouvements.

2/ Renouvellement de la composition de la Conférence Départementale des Mouvements Familiaux avec les représentants nouvellement désignés

Madame RAMBERT fait un état des candidatures reçues au titre des représentants désignés par les fédérations et associations familiales actives, membres de l'UDAF du Var.

Elles ont été formalisées par écrit.

Conférence Départementale des Mouvements Familiaux
Selon liste des Fédérations et Associations Familiales 2022 établie par
catégorie de mouvements
(sous réserve de la validation du Conseil d'Administration)

Catégorie	Nom complet	Etat désignations reçues pour le renouvellement CDM 2023
Mouvement Familial à recrutement général	Fédération Départementale des Associations Familiales Catholiques du Var	LARREUR de FARCY Xavier
	Association Familiale Catholique de Draguignan et du Haut Var	
	Association Familiale Catholique de Toulon	
	Association Familiale Catholique de Fréjus Saint-Raphaël	
	Association Familiale Catholique du Pays Hyérois	
	Association Familiale Catholique du Centre Var	
	Association Familiale Laïque du Var "Transition"	HASER Christophe
	Union des Familles Laïques de Toulon	
	Familles Rurales Fédération Départementale du Var	FASANINO Guy
	Familles Rurales Association de Garéoult	
	Familles Rurales Association de Bargemon	
	Familles Rurales OR.GÉ.CO. 83	
	Familles Rurales Association de Méounes	
Famille et tendresse		
Mouvement Familial à recrutement spécifique	Association Intercommunale ADMR du Haut Var	
	Association Var Atout Services (ADMR Saint-Raphaël)	
	Enfance et Familles d'Adoption du Var	
	Jumeaux et Plus, Association 83	
	APF France Handicap - Délégation du Var	
	Adapei var-méditerranée	MICHALET Claude
	Association Départementale de la Médaille de la Famille Française du Var	
Mouvements non fédérés ou indépendants (non agréés UNAF, ou organismes associés à l'UNAF ou non fédérés)	Association Familiale de Belgentier	MATHIVET Annie
	Association Familiale de Cogolin	
	Association Familiale de La Croix Valmer	
	Association Familiale de La Seyne-sur-Mer	
	Association Familiale de La Valette	
	Association Familiale de Saint-Tropez	
	Association Familiale des Collectifs Enfants Parents Professionnels 83	
	Association Familiale Toulonnaise	DULBECCO Monique
	Association Les Amis de l'Horeb-UDV	
	Amitiés Cité-UDV	POUPON Nathalie
	Association Nationale Pour les Enfants Intellectuellement Précoces Région Provence	GENETIAUX Cécile
	Les Chapis-Chapôs	JORRO Sophie
	Citez des Talents	SAFTI Naziha
	Association des Familles de Traumatés Crâniens et cérébrolésés du Var	GUILLERMOU Emeric
	Graines de parents	
Avefeth Espérance-Var		
	<i>Liste d'Associations établie sous réserve des contrôles des listes d'adhérents au 31.12.2022</i>	11 membres

L'ancienne CDM était composée de 12 membres.

Aujourd'hui, il y a 11 membres. Il est à noter que 7 d'entre eux sont des membres sortants qui se sont à nouveau portés candidats pour un mandat de 2 ans. Les 4 nouveaux membres désignés sont : Xavier LARREUR de FARCY (AFC Toulon), Guy FASANINO (Familles Rurales Association de Méounes) et Claude MICHALET (Adapei var-méditerranée) et Emeric GUILLERMOU (Association des familles de Traumatismes crâniens et Cérébro-lésés du Var).

Toutes les propositions de désignations ont été validées, le renouvellement de la Conférence Départementale des Mouvements familiaux (CDM) est maintenant effectif.

3/ Election du Président de la Conférence :

- Annonce/Présentation des candidats
- Vote
- Proclamation du résultat

Extrait du Règlement intérieur : Article 4 : Présidence

« Le Président de la Conférence des mouvements est élu en son sein parmi les représentants des membres actifs de l'UDAF du Var, à la majorité des présents de la séance. Il est nécessairement issu du Conseil d'administration de l'UDAF du Var. Une alternance entre les mouvements à recrutement général, les mouvements à recrutement spécifique, et les mouvements non fédérés ou indépendants est obligatoire dans la mesure du possible, dans le cadre de la présidence.

Les candidatures doivent être reçues au secrétariat de la Conférence des mouvements, au plus tard un mois avant l'élection, afin d'être communiquées aux membres actifs et aux organismes associés, quinze jours avant celle-ci. Elles doivent être cosignées par le candidat et le président du membre actif concerné.

Le Président de la Conférence des mouvements est élu pour deux ans. Son mandat peut être renouvelé.

L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative des suffrages exprimés au second tour. En cas d'égalité, le plus jeune des candidats est déclaré élu.

Les bulletins blancs sont considérés comme des suffrages exprimés. »

La candidature de Madame Monique DULBECCO, Administrateur de l'UDAF du Var et représentant désigné par l'Association Familiale Toulonnaise est présentée en séance.

Madame Monique DULBECCO, Présidente de l'Association Familiale Toulonnaise, remplit les critères d'éligibilité à ces fonctions.

Un rappel a été fait sur l'alternance dans le cadre de la présidence, entre les mouvements à recrutement général, les mouvements à recrutement spécifique, et les mouvements non fédérés ou indépendants.

Madame Monique DULBECCO, est adhérente (et Présidente) de l'Association Familiale Toulonnaise, et relève des mouvements non fédérés ou indépendants.

La Conférence était présidée depuis 2 ans par Bénédicte LEGENVRE adhérente de Familles Rurales Association de Garéoult ; association rattachée au mouvement familial à recrutement général.

Le vote est effectué à bulletins secrets.

Madame Monique DULBECCO est élue Présidente de la Conférence Départementale des Mouvements Familiaux à l'unanimité des membres participants (7 voix sur 7 membres participants).

4/ Election du Vice-président

Extrait du Règlement intérieur : Article 4 : Présidence

« ...

La Conférence des mouvements élit un vice-président appartenant obligatoirement à une autre catégorie de mouvements que celle du Président.

Le vice-président assiste le Président dans ses fonctions et le remplace en cas d'empêchement.

Pour le poste de vice-président, il est fait acte de candidature en séance.

L'élection du vice-président a lieu à l'issue de celle du Président, au cours de la même réunion et se déroule dans les mêmes conditions que celle du Président. »

La Présidente étant issue des mouvements non fédérés ou indépendants, le vice-président doit nécessairement relever d'un autre type de mouvement familial (mouvement familial à recrutement général ou mouvement familial à recrutement spécifique).

Monsieur Christophe HASER, représentant désigné par l'UFAL Toulon, association rattachée au mouvement familial à recrutement général, fait acte de candidature en séance.

Le vice-président était Jacques PERONNEAUD – ADMFF - Mouvement Familial à recrutement spécifique, depuis 2 ans.

Le vote est effectué à bulletins secrets.

Monsieur Christophe HASER est élu vice-président de la Conférence Départementale des Mouvements Familiaux à l'unanimité des membres participants (7 voix sur 7 membres participants).

5/ Travaux à venir : propositions d'administrateurs désignés (règles, formalisme, calendrier...)

Madame Sylvie RAMBERT explicite le détail des travaux à venir consistant à désigner le 2nd collège du Conseil d'administration de l'UDAF du Var :

Dès validation des listes d'adhérents arrêtées au 31.12.2022, un courrier sera adressé aux Présidents de fédérations, sections et associations familiales pour désignation d'un administrateur (ou deux administrateurs selon la catégorie de mouvements) au second collège du C.A. de l'UDAF.

Il est précisé que le statut de membre de la CDM n'est pas exigible pour être désigné administrateur.

Les possibilités de désignations des administrateurs au 2nd collège du C.A. de l'UDAF, en tenant compte du nombre de sièges à pourvoir par catégorie de mouvements, sont expliquées aux représentants désignés à la CDM (cf tableau en page 7).

Renouvellement de la Conférence Départementale des Mouvements Familiaux de l'UDAF du Var

Désignation au Conseil d'Administration de l'UDAF du Var

Sous réserve de la validation du Conseil d'Administration

Catégorie	Nom complet	Composition de la Conférence Départementale des Mouvements Familiaux de l'UDAF du Var	Désignation au 2nd collège du Conseil d'administration de l'UDAF	
			Possibilité désignation administrateurs 2nd collège CA UDAF par Fédération ou AF dans la limite des sièges à pourvoir	Nombre de sièges 2nd Collège CA UDAF par catégorie de mouvements
Mouvement Familial à recrutement général	Fédération Départementale des Associations Familiales Catholiques du Var	LARREUR de FARCY Xavier	2 adhérents	8 sièges
	Association Familiale Catholique de Draguignan et du Haut Var			
	Association Familiale Catholique de Toulon			
	Association Familiale Catholique de Fréjus Saint-Raphaël			
	Association Familiale Catholique du Pays Hyérois			
	Association Familiale Catholique du Centre Var			
	Association Familiale Laïque du Var "Transition"	HASER Christophe		
	Union des Familles Laïques de Toulon	FASANINO Guy		
	Familles Rurales Fédération Départementale du Var			
	Familles Rurales Association de Caréoult			
	Familles Rurales Association de Bargemon			
	Familles Rurales OR.GÉ.CO. 83			
	Familles Rurales Association de Méounes			
Famille et tendresse				
Mouvement Familial à recrutement spécifique	Association Intercommunale ADMR du Haut Var	MICHALET Claude	1 adhérent	4 sièges
	Association Var Atout Services (ADMR Saint-Raphaël)			
	Enfance et Familles d'Adoption du Var			
	Jumeaux et Plus, Association 83			
	APF France Handicap - Délégation du Var			
	Adapei var-méditerranée			
	Association Départementale de la Médaille de la Famille Française du Var			
Mouvements non fédérés ou indépendants (non agréés UNAF, ou organismes associés à l'UNAF ou non fédérés)	Association Familiale de Belgentier	MATHIVET Annie	1 adhérent	4 sièges
	Association Familiale de Cogolin			
	Association Familiale de La Croix Valmer			
	Association Familiale de La Seyne-sur-Mer			
	Association Familiale de La Valette			
	Association Familiale de Saint-Tropez			
	Association Familiale des Collectifs Enfants Parents Professionnels 83			
	Association Familiale Toulonnaise	DULBECCO Monique		
	Association Les Amis de l'Horeb-UDV			
	Amitiés Cité-UDV	POUPON Nathalie		
	Association Nationale Pour les Enfants Intellectuellement Précoces Région Provence	GENETIAUX Cécile		
	Les Chapis-Chapôs	JORRO Sophie		
	Citez des Talents	SAFTI Naziha		
	Association des Familles de Traumatisés Crâniens et cérébrolésés du Var	GUILLERMOU Emeric		
	Graines de parents			
	Avefeth Espérance-Var			
		11 membres		
<i>Liste d'Associations établie sous réserve des contrôles des listes d'adhérents au 31.12.2022</i>				

6/ Prochaine réunion de la Conférence

La prochaine Conférence Départementale des Mouvements Familiaux se tiendra le 22 mars 2023. Elle sera convoquée après la validation des listes d'adhérents.

Il est signalé que les transmissions de documents (convocation, PV...) par l'UDAF s'effectuent exclusivement par mail. Si des membres souhaitent un exemplaire "papier", ils peuvent en faire la demande au secrétariat général de l'UDAF.

L'ordre du jour étant épuisé, la Conférence se termine à 15h20.

**La Présidente,
Monique DULBECCO**

A handwritten signature in black ink, enclosed in a hand-drawn oval. The signature appears to read 'Dulbecco'.